

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de L'École du Show-Business

Quatrième rapport d'évaluation

Février 2005

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 17 février 2005

Monsieur Richard Blin
Directeur général
L'École du Show-Business
5505, boul. Saint-Laurent, local 3010
Montréal (Québec) H2T 1S6

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages révisée

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 16 février 2005, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de l'École du Show-Business, révisée le 15 décembre 2004.

Plusieurs modifications ont été apportées à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. Généralement, celles-ci ont permis de mieux formuler certains articles ou de préciser des éléments d'application de la politique, dont les responsabilités des différents intervenants dans sa mise en œuvre. La Commission note que l'admission des élèves qui n'ont pas le diplôme d'études secondaires est maintenant sujette à la fourniture d'une attestation d'équivalence. Par ailleurs, si l'École souhaite admettre des élèves sur la base d'une formation jugée suffisante, elle gagnerait à préciser dans sa politique les balises pour établir une telle reconnaissance.

La Commission considère que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages de l'École du Show-Business contient toujours les éléments essentiels assurant des évaluations de qualité et maintient son jugement déjà reconnu à l'effet que cette politique est entièrement satisfaisante.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer